

GUIDE DE REFERENCE DES ETUDES
RESPONSABLE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
code FOAD NSF 313,315
2014-2015

Titre enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles sous l'intitulé
«Responsable de Gestion des Ressources Humaines», niveau II (Fr), niveau 6 (Eu)

Le titre de « Responsable de Gestion des Ressources Humaines » équivalent européen Bachelor, délivré au terme de cette formation a pour objectif de parfaire la formation d'origine des candidats et de réussir leur insertion professionnelle conformément aux critères européens et aux exigences de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle.



I. CONNAISSANCES ET COMPETENCES A ACQUERIR

Les connaissances et les compétences requises pour l'obtention d'un titre de Bachelor au niveau européen sont définies dans le cadre des accords de Bologne via les « Dublin Descriptors » (consulter le site de l'EUA (European University Association) <http://www.eua.be/>).

Le titre de bachelor est décerné aux candidats qui :

- ont acquis des connaissances et un niveau de maîtrise dans un domaine d'études qui fait suite à et se fonde sur une formation du degré secondaire II. Ce champ d'études se situe à un haut niveau de formation basé, entre autres, sur des ouvrages scientifiques et des savoirs issus de la recherche.
- sont capables d'utiliser de façon professionnelle leurs connaissances et leurs compétences dans le cadre d'un emploi ou d'une autre activité et ont prouvé leur aptitude à élaborer et à développer dans leur domaine d'études des arguments et des solutions à des problématiques.
- sont capables de collecter et d'interpréter des données pertinentes – généralement, dans leur domaine d'études – en vue de formuler des opinions fondées sur des réflexions concernant des thèmes significatifs d'ordre social, scientifique et éthique.
- sont capables de communiquer à des spécialistes comme à des profanes des informations, des idées, des problèmes et solutions.
- ont développé des capacités d'apprentissage nécessaires à la poursuite plus autonome de leur formation.

Les connaissances et les compétences requises pour l'obtention du titre de « Responsable de Gestion des Ressources Humaines » sont certifiées de niveau II (Fr) et de niveau 6 (Eu) par la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (consulter le site de la CNCP <http://www.cncp.gouv.fr>).

Le titre de « Responsable de Gestion des Ressources Humaines » est décerné aux candidats qui ont acquis les compétences suivantes :

Au sein d'un service de ressources humaines d'une entreprise de taille moyenne ou grande, ou encore au sein d'une société spécialisée faisant appel à des ressources humaines extérieures (de type travail temporaire), le titulaire de la certification :

- Traite et engage les activités liées au recrutement : il analyse un poste de travail grâce à sa connaissance des métiers puis définit un profil de poste et gère les différentes étapes d'un recrutement,
- Gère les effectifs existants et aide à la planification des besoins. Il assure le contrôle de la gestion administrative du personnel, anticipe les besoins,
- Gère l'évolution des compétences, dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences, il anticipe les besoins, met en œuvre une politique, accompagne la gestion des carrières.
- Gère une relation, communique, et/ou négocie avec les parties en lien avec l'entreprise : candidats - salariés - partenaires sociaux - environnement institutionnel. Ces activités l'amènent à : analyser les besoins - promouvoir l'image de l'entreprise - mettre en œuvre des outils de fidélisation - diffuser l'information interne - établir et maintenir une relation avec les différents interlocuteurs.
- Manage seul, ou dans le cadre d'une équipe, un projet. Pour cela, il planifie son action et contrôle son déroulement - inscrit son projet dans le cadre général de politique Ressources Humaines.
- Assure la gestion administrative des ressources humaines et les formalités qui lui sont liées. C'est ainsi qu'il gère les contrats et les événements liés à la vie du contrat, conseille les responsables de services, gère la paie en établissant des bulletins de salaires adaptés aux paramètres sociaux et toutes les déclarations qui leur sont liées.
- Maîtrise les techniques de recrutement et les outils associés : analyse de poste - conduite d'un entretien - gestion d'une base de données de salariés.
- Maîtrise des techniques de communication et de négociation lui permettant de créer, développer, maintenir une relation avec l'environnement.
- Maîtrise les connaissances juridiques et comptables liées au droit du travail et à la partie comptable relevant des ressources humaines.
- La certification atteste que le certifié connaît les objectifs globaux de l'entreprise en termes de Ressources Humaines et sait les adapter à l'environnement du bassin d'emploi.

Codes des fiches ROME les plus proches :

- [M1503](#) : Management des ressources humaines
- [M1502](#) : Développement des ressources humaines
- [M1203](#) : Comptabilité
- [M1302](#) : Direction de petite ou moyenne entreprise

Pour plus d'information sur les activités et compétences métier attendues, vous pouvez consulter le référentiel métier APEC disponible sur :

<http://cadres.apec.fr/Emploi/Marche-Emploi/Fiches-Apec/Fiches-fonctions/Les-grandes-fonctions/Ressources-humaines>

2. PROGRAMME : MATIERES ENSEIGNEES

UE RESSOURCES HUMAINES

Code	Matière	Sem.	Ects	Coef.
ECRH3	Etude de cas UE Ressources Humaines	6	1	0,60
RH35-397_13	Fonction RH et organisation	5	2	0,40
RH35-3134_13	La rémunération	5	2	0,40
RH35-3186_13	Organisation du recrutement	5	2	0,40
RH35-3494_13	Développement des ressources humaines	5	2	0,40
RH36-3199_13	Plan de formation	6	2	0,40
RH36-326_13	Communication interne	6	2	0,40
RH36-3101_13	Gestion administrative et technique paie	6	2	0,40

UE MANAGEMENT

Code	Matière	Sem.	Ects	Coef.
ECMA3	Etude de cas UE Management	6	1	0,60
MA35-325_13	Communication et relations professionnelles	5	2	0,40
MA35-3153_13	Management des hommes et des organisations	5	2	0,40
MA36-3180_13	Négociation sociale	6	2	0,40

UE GESTION JURIDIQUE

Code	Matière	Sem.	Ects	Coef.
ECGJ3	Etude de cas UE Gestion Juridique	6	1	0,60
GJ35-3297_13	Cadre juridique de l'activité de l'entreprise	5	2	0,40
GJ35-362_13	Droit du travail	5	2	0,40
GJ35-363_13	Droit du travail approfondi	5	2	0,40
GJ36-3495_13	Droit des sociétés commerciales - Fiscalité	6	2	0,40
GJ36-338_13	Contrôle budgétaire	6	2	0,40
GJ36-3292_13	Gestion et évolution de la masse salariale	6	2	0,40
GJ36-3496_13	Business plan financier	6	2	0,40

UE APPLICATIONS PROFESSIONNELLES

Code	Matière	Sem.	Ects	Coef.
EC3	Pas d'étude de cas			
AP35-310_13	Anglais thématique RH	5	2	1,00
AP36-310_13	Anglais thématique RH	6	2	1,00
AP35-3193_13	Outils informatiques du manager	5	2	1,00
AP36-3121_13	Gestion informatique de la paie	6	2	1,00
AP35-3298_13	Pratique professionnelle	5	6	0,20
AP36-3298_13	Pratique professionnelle	6	4	0,20
AP35-351_13	Dossier professionnel	5	2	0,80
AP36-351_13	Dossier professionnel	6	3	0,80

Total ECTS pour l'année : 60 (S5 : 30 / S6 : 30)

3. ORGANISATION DES ETUDES

3.1 Organisation

La formation est accessible :

- après tout cycle d'études (BTS, DUT...) ayant abouti à l'obtention d'au moins 120 crédits ECTS (European Credits Transfer System).
- aux stagiaires de la Formation Professionnelle Continue (F.P.C.) dans le cadre du plan de formation, de la V.A.E. (Validation des Acquis de l'Expérience), de la V.E.S. (Validation des Enseignements Spécifiques), de la V.A.3P. (Validation des Acquis Personnels, Professionnels et Pédagogiques), du D.I.F. (Droit Individuel de Formation) ou d'un C.I.F. (Congé Individuel de Formation).

L'année de formation permet l'obtention de 60 crédits ECTS supplémentaires conformément à l'organisation européenne des études. La formation se déroule sur 2 semestres. Elle est composée d'un enseignement théorique, d'applications professionnelles et d'études de cas.

3.2 Evaluations

La certification comporte trois blocs de compétences :

- * 1 - Bloc "Compétence Ressources Humaines"
- * 2 - Bloc "Compétence managériale"
- * 3 - Bloc "Compétence de gestionnaire"

Les modalités d'évaluation pour les candidats en formation initiale ou par la voie de la formation continue portent sur :

- l'élaboration d'un dossier professionnel.
- la réalisation d'études de cas permettant d'évaluer les compétences dans chacun des blocs décrits ci-dessus

3.2.1 Evaluations : Règles générales

Les matières sont évaluées par :

- un **QCM**, dispensé après chaque cours, selon un rythme défini par le responsable pédagogique. Tous les QCM doivent être effectués **au plus tard le 27 mai à minuit**. La note de **zéro** est attribuée **automatiquement** aux QCM non effectués après la date limite.
- une étude de cas transversale par unité d'enseignement (ci-après nommée UE) proposée en fin d'année. **Les épreuves auront lieu les 8,9 et 10 juin dans le centre d'examen choisi.**

Le QCM a pour but de valider la bonne acquisition des connaissances fixées en objectifs par le programme matière et dont les concepts sont présentés dans le support de cours.

Les réponses aux questions des QCM seront notées comme suit :

- pour une réponse juste : ajout de 1 point
- pour une réponse fautive : retrait de 0,5 point
- pas de réponse : 0 à la question.

L'étude de cas transversale à l'UE de la matière a pour but de valider la maîtrise des compétences fixées en objectifs par le programme matière. Elle vise à mettre en œuvre les connaissances acquises en cours en appliquant le plan adaptée à l'unité d'enseignement concernée.

La note matière se décompose comme suit :

- note obtenue au QCM, coefficientée à 0,4 ;
- note obtenue à l'étude de cas transversale correspondant à l'UE de la matière, coefficientée à 0,6

Les études de cas sont des épreuves écrites transversales qui englobent toutes les matières d'une même Unité d'Enseignement.

Elles sont au nombre de 3 :

- Une pour l'Unité d'Enseignement **Management**,
- Une pour l'Unité d'Enseignement « Cœur de métier » **Ressources Humaines**,
- Une pour l'Unité d'Enseignement **Gestion Juridique**

Les 3 études de cas s'articulent autour d'une même problématique d'entreprise.

La durée de ces études de cas est prévue comme suit : une étude de cas par journée, sur site, d'une durée de 8 heures en continu.

La note obtenue à chaque étude de cas :

- permet d'obtenir un point ECTS si elle est supérieure ou égale à 6/20
- apparait pour information dans le relevé de notes au niveau de l'UE concernée
- est ventilée dans le calcul de chaque note matière de l'Unité d'Enseignement correspondante, avec un **coefficient de 0,6**.

3.2.2 Evaluations : Règles spécifiques à l'UE Applications professionnelles

➤ Modalités d'évaluation des Langues (Anglais)

- *Evaluation par voie de QCM*

Deux QCM sont prévus : un au semestre 5 et un au semestre 6

Les questions posées permettent d'évaluer :

Grammaire : 50 % environ

Compréhension : 50 % environ

- *Evaluation sur la base d'un outil d'apprentissage en ligne*

*Le candidat au départ de sa formation passe un test de positionnement qui ouvre l'accès à la formation en ligne. Au bout de 20 heures de travail minimum sur le logiciel Rosetta Stone, le candidat peut débloquer l'accès au test final de progression dont la note est prise en compte dans le bulletin final. Ce test doit être effectué **au plus tard le 27 mai à minuit**. La note de **zéro** est attribuée **automatiquement** en cas de non-respect de cette date de passage.*

La note obtenue au test final de progression (sur 20) est reportée dans la note Anglais S5 et S6 avec un coefficient de 0,30.

➤ Modalités d'évaluation de la matière « Outils informatiques du manager » :

- *Un QCM représentant 40 % de l'évaluation globale.*
- *Une évaluation de compétences opérationnelles avec l'outil Mediaplus représentant 60% de l'évaluation globale.*

Cette évaluation porte sur **trois parcours pratiques sur Word, Excel et Powerpoint**. Ces parcours s'intitulent **Parcours Final outils informatiques du Manager**. Tous trois doivent être effectués avant **le 27 mai minuit** comme l'ensemble des autres tests et QCM. La note de **zéro** est attribuée **automatiquement** en cas de non-respect de cette date de passage.

➤ *Modalités d'évaluation de la matière Pratiques professionnelles:*

La pratique professionnelle s'entend d'une période en entreprise au cours de laquelle le candidat met en pratique les compétences à acquérir pour l'obtention du titre et d'un comportement adapté et professionnel tout au long de l'année de formation.

La note de pratique professionnelle est affectée d'un **coefficient 0,2** dans l'Unité d'Enseignement Applications professionnelles.

La note intermédiaire constitue la note de la matière pratique professionnelle semestre 5.

La note finale constitue la note de la matière professionnelle semestre 6.

➤ *Modalités d'évaluation de la matière Dossier professionnel:*

Le travail demandé dans le cadre de ce dossier consiste à utiliser l'environnement d'une entreprise réelle, pour développer un projet permettant de mettre en application tout ou partie des compétences requises pour l'obtention du titre.

Le projet présenté dans le cadre du dossier peut être réel ou virtuel mais il doit être constitué de sorte qu'une mise en œuvre immédiate soit possible à la date de la présentation devant jury.

Le « dossier professionnel » comporte deux composantes :

- Le dossier écrit avec analyse, diagnostic et préconisations
- L'oral au cours duquel le candidat doit convaincre les membres du jury

L'évaluation des deux composantes est effectuée à partir de la grille « évaluation dossier professionnel » jointe en annexe.

La note de l'oral constitue la note de la matière dossier professionnel semestre 6

La note de l'écrit constitue la note de la matière dossier professionnel semestre 5

Sur le plan pratique le dossier professionnel doit être déposé électroniquement sur la plateforme (cf Etape *Dépôt final du dossier*) et en 2 exemplaires « papier » au plus tard la première journée des études de cas, le 8/06/2015 au centre d'examen du candidat à l'attention du référent nommé. Les dossiers déposés après la date de retour seront pénalisés de - 2 points. Ils seront présentés et évalués sur la session de rattrapage.

Les notes du dossier professionnel sont affectées d'un **coefficient 0,8** dans l'Unité d'Enseignement Applications professionnelles.

- Pour plus d'information, consulter les guides de référence dédiés : le guide de référence « études de cas », le guide de référence « dossier professionnel ».

3.2.3 Rattrapages : Règles générales

- Toute note matière*, étude de cas inférieure à 6/20 fera l'objet d'un rattrapage obligatoire à l'occasion de la semaine de rattrapage, selon les mêmes modalités d'organisation de la session initiale.

Pour le rattrapage d'une note matière, le candidat pourra choisir de repasser le QCM ou l'étude de cas ou les 2.

Toute moyenne d'UE inférieure à 10/20 fera l'objet d'un rattrapage obligatoire. Le candidat choisira les QCM matière qu'il souhaite repasser et/ou l'étude de cas de l'UE concernée.

Nota Bene :

La note obtenue au QCM de rattrapage écrasera et remplacera alors l'ancienne note de QCM de cette matière (même si elle est inférieure à la note initiale).

La note obtenue aux études de cas, écrasera et remplacera l'ancienne note (même si elle est inférieure à la note initiale).

**Rappel : une note matière se compose de la note obtenue au QCM, coefficientée à 0,4 et de la note obtenue à l'étude de cas de l'UE coefficientée à 0,6.*

3.2.4 Rattrapages : Règles spécifiques à L'UE Applications professionnelles

- Toute moyenne d'UE inférieure à 10/20 fera l'objet d'un rattrapage obligatoire.

➤ *Modalités de rattrapage des Langues (Anglais)*

Toute note matière Anglais S5 ou Anglais S6, inférieure à 6/20 fera l'objet d'un rattrapage obligatoire à l'occasion de la semaine de rattrapage.

Un candidat qui souhaite rattraper une note matière Anglais semestre 5 ou/et semestre 6 repassera un QCM unique. La note obtenue écrasera la note matière du semestre à rattraper ou des deux semestres ou seulement la note des QCM au choix du candidat (choix effectué lors de l'inscription aux rattrapages).

➤ *Modalités d'évaluation de la matière « Outils informatiques du manager » :*

Toute note matière inférieure à 6/20 fera l'objet d'un rattrapage obligatoire à l'occasion de la semaine de rattrapage. Pour le rattrapage de la note matière, le candidat pourra choisir de repasser le QCM ou l'évaluation des compétences opérationnelles (outils choisis par l'école) ou les deux. Le QCM représentant 40 % de l'évaluation globale et l'évaluation de compétence 60%.

➤ *Modalités de rattrapage de la matière Pratiques professionnelles:*

Toute note de pratique professionnelle inférieure à 6/20 fera l'objet d'un rattrapage obligatoire, selon les mêmes modalités d'organisation de la session initiale.

➤ *Modalités de rattrapage de la matière Dossier professionnel:*

Toute note de dossier professionnel inférieure à 6/20 fera l'objet d'un rattrapage obligatoire, selon les mêmes modalités d'organisation de la session initiale.

Règlement d'examen et prévention des fraudes

En cas de non respect du règlement d'examen par un candidat : il continue de composer et le cas sera traité après l'épreuve par le responsable pédagogique - Il est précisé que la sanction peut aller jusqu'à l'invalidation de toutes les épreuves du semestre

I.1 Admission

Un relevé de notes sera remis en fin d'année scolaire. Le relevé de notes définitif sera, quant à lui, remis suite aux délibérations du jury.

Chaque étudiant **a pour responsabilité** de prendre connaissance de ses notes et de s'inscrire pour se présenter aux épreuves de rattrapages nécessaires à l'obtention de son titre. **Le candidat doit donc suivre les modalités communiquées pour s'inscrire aux rattrapages.**

Apparaîtront sur le relevé de notes, des **crédits E.C.T.S.** Le programme européen E.C.T.S. (European Credit Transfer System) a été conçu par la Commission de l'Union Européenne. Il a pour but de mettre en place des procédures communes de reconnaissance officielle d'études poursuivies dans un autre pays européen. Il permet de mesurer et comparer les résultats académiques, et de les transférer d'un établissement vers un autre.

Les crédits E.C.T.S. sont attribués aux enseignements selon leur importance relative. « *Une année d'études représente à minima 60 crédits, soit 2 semestres de 30 crédits chacun au moins* ». Ces crédits sanctionnent le volume total de travail que l'étudiant a fourni (cours magistraux, travaux pratiques, séminaires, travail personnel, etc.). Les crédits E.C.T.S. sont accordés aux étudiants qui satisfont aux conditions d'admission au titre (cf. ci-après).

Sur le relevé de notes seront également indiqués des **grades ECTS** pour chaque matière. Tout comme les crédits ECTS, les grades ECTS sont un système de notation reconnu au niveau européen. Cela permet ainsi à un étudiant souhaitant poursuivre ses études dans un autre pays européen, de pouvoir justifier de ses résultats avec un système de notation reconnu et compréhensible par tout pays européen.

Les résultats des étudiants sont sanctionnés par des notes nationales. En France, l'échelle de notation va de 0 à 20, 10 étant la moyenne. L'échelle des grades ECTS s'étale de A à FX de la façon suivante :

Grade ECTS	Note IPAC	Définition
A	$17 \leq \text{grade} \leq 20$	EXCELLENT – performance remarquable avec seulement quelques erreurs mineures
B	$14 \leq \text{grade} \leq 16.99$	TRES BIEN – au-dessus des standards généraux mais avec quelques erreurs
C	$12 \leq \text{grade} \leq 13.99$	BIEN – travail de bonne qualité avec un certain nombre d'erreurs
D	$10 \leq \text{grade} \leq 11.99$	SATISFAISANT – assez bon mais avec des lacunes significatives
E	grade = 10	SUFFISANT – travail répondant aux exigences minimum
FX	$06 \leq \text{grade} \leq 09.99$	ECHEC – rattrapage envisageable
F	grade ≤ 05.99	ECHEC – rattrapage obligatoire

Admission au titre :

Sont admis automatiquement à l'issue des épreuves de rattrapages, les candidats qui remplissent l'ensemble des conditions suivantes :

- ⇒ **toutes les notes matière supérieures ou égales à 6 ET toutes les notes d'études de cas supérieures ou égales à 6 ET la note du dossier professionnel supérieure ou égale à 6 ET la note de pratique professionnelle supérieure ou égale à 6**
- ⇒ **une moyenne supérieure ou égale à 10 pour chaque Unité d'Enseignement.**
- ⇒ **une moyenne générale supérieure ou égale à 10.**
- ⇒ **un total d'ECTS supérieur ou égal à 60.**

Conditions d'attribution des crédits ECTS :

- si la note de l'UE est supérieure ou égale à 10/20 : les ECTS sont attribués à toutes les matières dont la note est supérieure ou égale à 6/20
- si la note de l'UE est inférieure à 10/20 : les ECTS ne sont attribués à aucune matière de l'UE

Les autres cas seront appréciés devant un jury composé de professionnels et de responsables de l'IPAC, suite aux résultats de la session de rattrapages. En l'absence d'une décision favorable du jury, **le candidat dispose de 2 années pour représenter les matières, les études de cas, le dossier professionnel et la pratique professionnelle, afin de valider le titre (sur les sessions de rattrapages prévues).**

La remise officielle des titres se fait en Novembre.

I.2 Traitement des demandes individuelles et spécifiques.

Les demandes individuelles et spécifiques suivantes seront traitées par la commission pédagogique de l'établissement et la décision notifiée par écrit au demandeur.

- Diminution de la durée du stage
- Mise à pied ou éviction d'un candidat pour non respect du cadre fixé par un guide de référence.

2. MISSION EN ENTREPRISE - ALTERNANCE

Durée minimale de la mission :

La mission doit être de 16 semaines à temps plein minimum en entreprise, et prendre fin au plus tard fin Septembre 2015.

Si le candidat ne trouve pas d'entreprise dans un délai raisonnable, il ne pourra pas effectuer ses 4 mois de mission pendant l'année de formation concernée. Il ne pourra donc pas valider son UE Pratiques professionnelles et par conséquent ne sera pas admis au titre sur l'année de formation concernée.

Une fois sa mission effectuée en totalité le candidat pourra prétendre à la validation de son titre.

La mission doit être en lien avec le(s) métier(s) ciblé(s) par la formation. Elle doit être validée par le responsable pédagogique de l'école.

Recherche de mission :

L'école n'a aucune obligation dans la recherche d'entreprise. La recherche devra être faite avec un maximum de sérieux.

GRILLE EVALUATION PRATIQUE PROFESSIONNELLE

NOM/PRENOM :

NOM DE L'ENTREPRISE :

NOM / PRENOM DU TUTEUR ENTREPRISE :

I. EVALUATION DU COMPORTEMENT PROFESSIONNEL « SAVOIR-ETRE »

Code	Nombre de points	Définition
A	4 points	Très bon
B	3 points	Bon
C	2 points	Satisfaisant
D	1 point	A travailler
E	0 point	Insuffisant

	A	B	C	D	E
Conscience professionnelle					
Dynamisme					
Sociabilité					
Esprit positif					
Ponctualité / Assiduité					
Maturité					
Ténacité					
Réactivité					
Autonomie d'apprentissage					
Intérêt porté à l'entreprise					
Adaptabilité à la culture d'entreprise					

2. EVALUATION DES APTITUDES PROFESSIONNELLES «SAVOIR-FAIRE »

	A	B	C	D	E
Atteinte des objectifs					
Méthodes d'organisation					
Utilisation des procédures internes					
Capacité à travailler en équipe					
Prise d'initiatives					
Rigueur					
Sens des responsabilités					
Capacité de prise de recul					
Maîtrise de l'écrit					
Expression orale					
Aptitude à mener à bien une mission					
Aptitude à gérer son temps					
Aptitude à intégrer des contraintes					
Notion de hiérarchie					
Notion d'objectif individuel et collectif					
Compréhension des sources de conflits potentiels					
Aptitude à manager un groupe de travail					
Aptitude au contact téléphonique					
Aptitude au relationnel face à face					

TOTAL :

/ 120

NOTE :

/ 20

Signature et cachet du tuteur en entreprise :

GRILLE D'EVALUATION NIVEAU BACHELOR / niveau II RNCP : note / 20

<p align="center">Capacité à convaincre grâce à la pertinence et à la cohérence des données collectées (les données sont issues de sources primaires et secondaires *)</p> <p align="center">4 points /20</p>	<p align="center">Capacité à convaincre grâce à la qualité du raisonnement et de l'analyse</p> <p align="center">4 points /20</p>	<p align="center">Pertinence des préconisations</p> <p align="center">4 points /20</p>	<p align="center">Maîtrise des concepts, outils et de la démarche professionnelle.</p> <p align="center">4 points /20</p>	<p align="center">Capacité à convaincre grâce à une communication adaptée</p> <p align="center">4 points /20</p>
<p><input type="checkbox"/> 4 points : Toutes les données utiles, sont citées et bien situées de manière pertinente dans le contexte . Recherche appliquée et approfondie.</p> <p><input type="checkbox"/> 3 points : Les données utiles sont correctement contextualisées. Mais quelques données utiles sont manquantes.</p>	<p><input type="checkbox"/> 4 points : Analyse complète, logique, argumentée et approfondie des données. Les facteurs clés sont tous clairement identifiés.</p> <p><input type="checkbox"/> 3 points : Analyse complète, logique, argumentée et approfondie des données. Les facteurs clés principaux sont tous clairement identifiés.</p>	<p><input type="checkbox"/> 4 points : Résolution complète réaliste et chiffrée en cohérence avec l'analyse exposée.</p> <p><input type="checkbox"/> 3 points : Résolution partielle (3/4) réaliste et chiffrée en cohérence avec l'analyse exposée.</p>	<p><input type="checkbox"/> 4 points : Les méthodes, les concepts enseignés et utilisés sont mentionnés. Ils sont parfaitement maîtrisés et utilisés dans le bon contexte..</p> <p><input type="checkbox"/> 3 points : Les méthodes, les concepts enseignés et utilisés sont mentionnés. Ils sont maîtrisés et utilisés dans le bon contexte mais quelques oublis ou lacunes sont à noter.</p>	<p><input type="checkbox"/> 4 points : Communication adaptée et convaincante., Présentation claire, concise. Très bon niveau de langue (français / anglais),</p> <p><input type="checkbox"/> 3 points : Communication convaincante mais partiellement adaptée. Des éléments de fond ou de forme sont mal adaptés. Bon niveau de langue (français / anglais).</p>
<p align="center">MOYENNE</p> <p><input type="checkbox"/> 2 points : Les données utiles sont partiellement contextualisées et quelques données utiles sont manquantes.</p>	<p align="center">MOYENNE</p> <p><input type="checkbox"/> 2 points : Analyse logique, argumentée, non approfondie, seuls certains facteurs clés sont identifiés.</p>	<p align="center">MOYENNE</p> <p><input type="checkbox"/> 2 points : Résolution partielle mais certaines préconisations sont non réalistes et/ou non chiffrés</p>	<p align="center">MOYENNE</p> <p><input type="checkbox"/> 2 points : Les méthodes et les concepts enseignés et mentionnés sont pour partie maîtrisés, plusieurs oublis et des contre-sens apparaissent.</p>	<p align="center">MOYENNE</p> <p><input type="checkbox"/> 2 points : Langage et outils de communication moyennement maîtrisés, présentation parfois mal ordonnée ou mal structurée qui rendent la communication moins efficace. Niveau de langue correct (français / anglais).</p>
<p><input type="checkbox"/> 1 point : recherche et/ou contextualisation trop superficielle.</p> <p><input type="checkbox"/> 0 point : Aucune donnée collectée,, absence de recherche et de référence.</p>	<p><input type="checkbox"/> 1 point : Globalement analyse non argumentée et/ou illogique ou facteurs clés non précisés.</p> <p><input type="checkbox"/> 0 point : Aucune analyse ou analyse erronée, aucun facteur clé identifié.</p>	<p><input type="checkbox"/> 1 point : Résolution trop partielle avec des préconisations incohérentes, irréalistes et/ou non chiffrées</p> <p><input type="checkbox"/> 0 point : Aucune préconisation cohérente..</p>	<p><input type="checkbox"/> 1 point : Les méthodes et les concepts enseignés sont présentés de manière très incomplète, De nombreux oublis et contre sens apparaissent.</p> <p><input type="checkbox"/> 0 point : Pas de démarche. Les concepts cités sont erronés.</p>	<p><input type="checkbox"/> 1 point : Manque de conviction et de dynamisme dans la présentation, manque de clarté et de concision. Langage et outils de communication mal maîtrisés. Niveau de langue insuffisant (français / anglais).</p> <p><input type="checkbox"/> 0 point : Présentation non convaincante, désordonnée et confuse, qui rend la communication inefficace.</p>

*les données issues de sources primaires sont issues d'interviews, de sondages, d'enquêtes.. (éventuellement réalisés par le candidat), celles issues de sources secondaires sont des travaux d'analyse ou de synthèse (ouvrages, articles de journaux, revues ou magazine connus, sites internet connus et identifiés, conférence données par des spécialistes du sujet)

En cas de note inférieure à 10/20, recommandations obligatoires du jury afin d'améliorer la qualité du dossier écrit et/ou de